



Compte-rendu de la séance du Conseil municipal du 11 avril 2019

Le 11 avril 2019 à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Bruno ENJALBERT, Maire.

Présents : M ENJALBERT Bruno, Mme FAIVRE Marylène, M HANRIOT Patrice, M DUPRE Lucien, Mme HENRIC Marie-Pierre, Mme LANDES Anne-Marie, Mme PECH Claudette, M GAVALDA Raymond (pouvoir à M DUVAUT Patrick), M TAILHADES Pierre, M DUVAUT Patrick, Mme PORTAL Joëlle (pour à M TAILHADES Pierre), Mme RAVOLET Sylvie, M SYLVESTRE Lucien (pouvoir à Mme COMBES Catherine), Mme MAURY Sylvie, Mme COMBES Catherine, M SISQUES Robert (pouvoir à Mme MAURY Sylvie), Mme CALAS Patricia, M LEGEANT Henri
Absent : Mme DJOUADI Nassima,
Secrétaire : Mme HENRIC Marie-Pierre

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales. Le Maire ayant ouvert la séance et fait appel nominal, il a été procédé, en conformité de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Municipal.

Assistait également : Monsieur Laurent VASSALLO, Secrétaire Général

A l'issue de l'appel et de l'approbation du compte-rendu de la séance du 21 janvier 2019, il a été délibéré sur les points suivants :

1/ FINANCES

Les premières délibérations portent sur les finances de la Commune.
Il s'agit de l'adoption des taux de fiscalité directe pour l'année 2019. Sur proposition de M le Maire les taux restent inchangés. Cette délibération est adoptée par 12 voix et 6 abstentions.

Sont ensuite présentés les comptes de gestion et compte administratif du budget principal 2018 avec l'affectation du résultat. Après avoir transmis les comptes de gestion, ces deux délibérations sont adoptées par 12 voix et 6 voix contre.

Le Budget Primitif 2019 de la Commune est ensuite présenté par M Isnard, Expert-comptable Commissaire aux Comptes. La délibération reprend les Chapitres du Budget. Le Budget est adopté par 12 voix contre 6 abstentions.

Concernant le budget assainissement, sont présentés à l'assemblée délibérante le compte de gestion et le compte administratif, avec proposition d'affectation du résultat de l'exercice 2018 au budget 2019 ;

Ces délibérations sont adoptées par 12 voix et 6 abstentions.

Le budget assainissement 2019 est ensuite présenté et recueille 12 voix pour et 6 voix contre.

Les deux dernières délibérations sur les finances portent sur des demandes de subventions de la Médiathèque pour ses activités. Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Une délibération sur la possibilité qui est donnée à la Commune de faire appel aux dons pour le financement de la politique culturelle. Cette délibération est adoptée par 12 voix et 6 contre.

2/ AFFAIRES GENERALES

M le Maire présente le tableau des effectifs pour l'année 2019. Par la présente délibération, le poste d'agent administratif est créé avec affectation sur la la station « dispositif de recueil cartes nationales d'identité et passeports ». Cette délibération est adoptée avec 12 voix contre 6.

A la demande de deux adjoints au Maire, le Conseil Municipal adopte par 12 voix la protection fonctionnelle aux deux adjoints au Maire concernés.

3/ AFFAIRES FONCIERES

Les deux dernières délibérations portent sur des affaires foncières.

Il s'agit de l'achat de terrains en zone inondable afin de créer des jardins (Délibération adoptée par 14 voix pour 4 voix contre) et de la vente par la Commune d'un terrain de son domaine privé (parcelle AR361). Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à dix-neuf heures quarante-cinq. Le compte rendu sera envoyé lors de la prochaine convocation du Conseil Municipal pour approbation.

Saint-Chinian le 11 avril 2019


Le Maire
Bruno ENJALBERT

Le Secrétaire de séance
Marie-Pierre HENRIC